

Compte rendu des délibérations du conseil municipal du 04 septembre 2007

- Séance du..... 04 septembre 2007 Nombre de membres en exercice : 13
- Date de la convocation 13 août 2007 Nombre de votants : 12
- Date d'affichage du compte rendu 07 septembre 2007 Nombre de procurations :

L'an deux mille sept, le quatre septembre à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune dûment convoqué le treize août deux mil sept, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BRAULT, Maire,

Présents : BRAULT Michel, BARBOT James, BEAUMONT Philippe, POUGNARD Dominique, BOUCHAUD Guy, DELGUTTE Stéphanie, FORT Alain, TROUVÉ Yannick, BOUCHENY Patrick, GUIOCHON Rémy, BASTIEN Claire, TESSIER Raymond,

Absents excusés : SABOURIN Hervé

Secrétaire de séance : Christine Baverel, secrétaire de mairie

1. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 03 juillet 2007

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal n'appelle aucune remarque de la part des participants ; il est adopté à l'unanimité.

2. Rapport annuel 2006 SIAEP Les Fosses, Beth et Bellefond

Monsieur le maire présente le rapport annuel de l'exercice 2006 « Prix et qualité de l'eau potable » du SIAEP Les Fosses qui avait préalablement été adressé aux membres du conseil. Ce rapport appelle les remarques suivantes :

- ▶ Le rendement est de 70 % au lieu de 80 % en 2004, il serait intéressant de savoir à quoi est due cette baisse de rendement, à des déperditions sur le réseau ou autres.
- ▶ Le rapport ne détaille pas suffisamment les coûts, notamment ceux liés à l'investissement sur le réseau.

Après en avoir délibéré, à **11 POUR et 1 abstention**, le conseil municipal adopte le rapport annuel 2006 du SIAEP Les Fosses Beth et Bellefond mais souhaite que les questions ci-dessus soient prises en compte.

3. Nouveau poste de distribution d'électricité place du Champ de Foire

M. Brault informe les participants que Sorégies Deux-Sèvres souhaite implanter un poste de distribution place du Champ de Foire. Celui existant (devant la salle paroissiale) serait retiré et le nouveau –revêtu d'un habillage en bois- serait installé entre les ateliers municipaux et l'allée du Champ de Foire ; il serait donc moins visible et plus esthétique que l'ancien ; pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention de servitude avec Sorégies pour une portion de terrain cadastré AM 557 d'une superficie totale de 14,15 m².

Considérant ces données, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide d'autoriser le maire, Michel Brault, à signer la convention de servitude avec Sorégies pour le poste de distribution d'électricité précité sous réserve que celui-ci soit implanté en retrait de la voirie (10 m).**

4. Renforcement et mise en souterrain d'une partie du réseau électrique du bourg

Monsieur le maire expose que Sorégies Deux-Sèvres a décidé d'effectuer des travaux de renforcement du réseau et de mise en souterrain des lignes rue de la Poste, rue de la Douve et rue de la Chamerie. Il est donc nécessaire d'enfourmer simultanément les lignes Telecom et d'éclairage public, sachant que le coût de ces derniers travaux est à la charge de la commune. Une subvention peut être demandée auprès du CTER (Comité technique d'Effacement des Réseaux).

Monsieur le maire précise que ni France Telecom ni Sorégies n'ont envoyé leur devis et que le montant de la subvention n'est pas encore connu. Il est impossible de retarder le début des travaux (prévu en octobre) cependant Sorégies propose de laisser en place les poteaux en attendant que la commune fasse réaliser sa part des travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal reporte sa décision dans l'attente de l'estimation du montant de sa part de travaux.**

5. Implantation d'un nouveau point d'éclairage sur le Champ de Foire

Afin d'éclairer une partie de l'allée du Champ de Foire qui -bien que privée- est très souvent empruntée par les collégiens qui se rendent à l'arrêt de car, il est proposé d'implanter un bec de cane au coin du hangar communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **la municipalité décide d'effectuer les travaux dont la dépense sera portée à la section d'investissement du budget 2007, opération 223 « éclairage public ».**

6. Signature d'une convention avec la D.D.E pour l'instruction des documents d'urbanisme

Dans le cadre d'une réforme de l'instruction des documents d'urbanisme mise en place en octobre 2007, James Barbot présente le texte d'une convention à signer entre l'Etat (représenté par la Direction départementale de l'Equipelement) et la commune dont l'objet est de « *définir les modalités de la mise à disposition de la DDE dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols délivrés au nom de la commune de Fors, conformément à l'article R.422-5 du code de l'urbanisme* ».

Les nouvelles dispositions de la réforme sont les suivantes :

- ▶ **La DDE** continue d'instruire les permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager (ex permis de lotir), les certificats d'urbanisme (article L.410-1 b du Code de l'urbanisme) et délivre le certificat de conformité des travaux après visite (dans le cas où celui-ci est obligatoire).
- ▶ **La commune devra désormais instruire par ses propres moyens :**
 - les certificats d'urbanisme (autres que ceux précités)
 - les déclarations préalables (ex déclarations de travaux), pour constructions inférieures à 20 m² et les certificats de conformité correspondants

Une formation destinée aux secrétaires de mairie est prévue au mois de septembre mais il va sans dire que cette réforme présente une charge de travail supplémentaire pour le secrétariat (et confirme la tendance du désengagement de l'Etat)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **la municipalité autorise le maire, Michel Brault, à signer la convention susdite avec la Direction départementale de l'Equipelement des Deux-Sèvres.**

7. Recensement 2008

Monsieur le maire expose qu'un recensement de la population aura lieu entre le 17 janvier et le 16 février 2008. Afin que cette opération se déroule correctement, il convient de nommer un référent et de recruter du personnel. Au vu des récentes augmentations de la population et de la brièveté du délai (un mois) M. Brault pense que trois agents recenseurs seraient nécessaires (contre deux en 2004).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide de nommer Philippe Beaumont, adjoint au maire, coordonnateur communal pour l'enquête de recensement de 2008 et de recruter ultérieurement trois agents recenseurs pour la période donnée.**

8. Implantation des commerces place du Champ de Foire

Monsieur Brault rappelle aux participants qu'il était envisagé – dans le cadre du Plan de référence - de réunir les commerces place du Champ de Foire. La Communauté de communes Plaine de Courance souhaite maintenant qu'une réponse ferme soit donnée ; il convient donc de décider si ce projet est maintenu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **considérant que la part restant à charge de la commune est beaucoup trop élevée (350.000,00 €), les membres du conseil préfèrent différer la réalisation du projet en l'état.**

9. Parc de stationnement à côté du stade

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été préalablement envisagé d'acheter un terrain au bout du lotissement qui doit s'implanter à côté du stade afin d'y aménager un parc de stationnement. Une réunion a eu lieu avec le géomètre et le lotisseur. Ce dernier propose de vendre une parcelle de terrain suffisante pour stationner 60 véhicules pour une somme de 90.000,00 €. Il faut prendre très rapidement la décision d'acheter ou non ce terrain, sachant que le coût des travaux à effectuer pour réaliser ce parking doublera le prix d'achat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide de refuser l'achat du terrain et de demander au lotisseur un retrait d'alignement de 2 mètres par rapport au bord de la chaussée, pour des raisons de sécurité.**

10. Point sur les affaires scolaires

▶ Effectif

317 élèves sur le RPI (il manque 7 élèves pour ouvrir une classe supplémentaire)

185 élèves à Fors dont 55 en maternelle et 130 en primaire

▶ Insertion d'un enfant handicapé

Des plans inclinés et un chemin en enrobé lisse ont été réalisés par les services techniques afin que l'enfant puisse circuler avec son fauteuil.

Une auxiliaire de vie scolaire (AVS) a été recrutée par l'école pour 18 heures par semaine. La commune emploie une personne, pour compléter le temps de l'AVS, 3 heures le matin les lundi, jeudi et vendredi.

▶ Agrandissement du local à vélos pour répondre à la demande de la directrice.

▶ Travaux prévus : changement d'ardoises sur le toit de l'école, antimousse sur la toiture du préau et remaniement de celle de la poterie

11. Travaux à la bibliothèque

Les travaux sont finis, sauf la peinture et la fermeture de l'escalier.

L'informatisation des ouvrages sera réalisée dans les délais prévus.

La formation de M.J. Bigrel sur le nouveau logiciel *Microbib* aura lieu le 11 septembre et le déménagement les 13 et 14 septembre.

La bibliothèque rouvrira au public le 19 septembre.

12. Demande de branchement Internet au Local Jeunes pour la JAF

M. Brault donne lecture aux conseillers d'une lettre de la JAF (Jeunesse Active de Fors) qui sollicite auprès de la commune un branchement Internet dans le local Jeunes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal refuse de satisfaire cette demande pour les raisons suivantes : outre le coût de l'installation et de l'abonnement qui serait supporté par la commune, il serait très difficile de surveiller l'accès aux sites et la responsabilité de la commune serait engagée tant envers les utilisateurs mineurs qu'envers les sites victimes d'éventuels téléchargements illégaux. De plus, les jeunes désireux d'accéder à Internet peuvent se tourner vers la bibliothèque ou l'atelier Ludo Maboul.

Lesconseillers,

lemaire,